

POLITIQUE CULTURELLE
VILLE DE CARAQUET

1993

Mise en situation

Depuis une trentaine d'années, les arts, la culture et le patrimoine ont connu un développement important à Caraquet et ont contribué à bâtir sa réputation comme un des centres majeurs de la culture en Acadie.

Au long des années, de nombreux organismes, institutions et infrastructures à caractère culturel, artistique et muséologique ont vu le jour et ont participé étroitement au développement culturel de Caraquet. La Ville de Caraquet a su reconnaître leur contribution et a appuyé leurs efforts de diverses façons. Parmi les principaux intervenants ayant contribué au développement de ce secteur à Caraquet, mentionnons le Festival Acadien, le Théâtre Populaire d'Acadie, le Musée acadien, la Bibliothèque municipale Mgr Paquet, la Société culturelle Centr'Art et, tout récemment, le Carrefour de la Mer et Les Productions Louis Mailloux, pour ne nommer que ceux-là.

Au cours des dernières années, la Ville de Caraquet a été à même de constater une vitalité renouvelée et une croissance du secteur culturel et artistique au sein de la municipalité. La multiplication des initiatives, les difficultés rencontrées par certains organismes culturels et artistiques et certains événements se sont conjugués pour mettre en lueur les possibilités comme les menaces auxquelles le secteur culturel de Caraquet doit faire face. Ces facteurs combinés aux résultats d'une rencontre avec les intervenants culturels et artistiques en novembre 1992 ont incité la municipalité de Caraquet à amorcer une réflexion sur son implication dans le développement culturel à Caraquet.

Reconnaissant l'importance du secteur culturel dans le développement global de la Ville et dans la qualité de vie de ses citoyens, et pour rationaliser son action dans ce domaine, la Ville de Caraquet veut se doter d'une politique de développement culturel. La Ville désire aussi favoriser la participation de la population dans l'élaboration de sa politique de développement culturel, et, à cette fin, organise un colloque les 16 et 17 avril 1993.

Politique de développement culturel

Préambule

La politique de développement culturel de Caraquet s'articule autour d'un certain nombre de considérations générales reliées à la place qu'occupent la culture, les arts et le patrimoine dans le développement global de la communauté.

La culture, de par sa valeur créatrice et spirituelle, se justifie intrinsèquement au sein de notre société.

Aujourd'hui, on reconnaît que les activités artistiques, culturelles et de mise en valeur du patrimoine contribuent aussi au développement intégral de la personne.

D'aucuns, reconnaîtront que la notion de qualité de vie s'élargit aujourd'hui pour comprendre non seulement la qualité des infrastructures et des services publics mais aussi la qualité de l'environnement naturel, les activités de loisirs et communautaires et une composante culturelle. Cette reconnaissance s'accompagne du droit de la population à prendre une part active, sur une base continue, à la vie culturelle et artistique dans sa communauté.

Par nature, la Ville est le premier lieu d'épanouissement individuel et d'appartenance, ce qui confère au gouvernement municipal la responsabilité de mettre en oeuvre, à la mesure de ses moyens, des initiatives en vue d'assurer l'épanouissement culturel de ses citoyens. La Ville doit aussi mettre en oeuvre ces services à l'échelle locale tout en considérant l'ensemble des services offerts soit à l'échelle régionale, provinciale et nationale.

De plus, le temps est maintenant révolu où la culture et les arts étaient associés à des secteurs aux dépenses interminables et à des investissements perdus. D'une part, la vitalité culturelle d'une communauté est maintenant considérée comme un ingrédient essentiel du développement économique. D'autre part, les retombées économiques directes et indirectes des activités artistiques et culturelles comme

des industries culturelles sont avantageusement comparées à celles d'autres secteurs économiques.

La contribution du secteur culturel à la vie économique est une considération qui se doit d'être intégrée à tout projet de développement culturel, voire à tout projet de développement global de la communauté.

Les changements profonds qui affectent le monde moderne et qui remettent en cause le rôle traditionnel des gouvernements invitent les municipalités à repenser leur rôle, à élargir leur vision. Le gouvernement municipal est appelé à dépasser la prestation des services de base, son champ d'intervention traditionnel, pour s'impliquer dans toutes les questions qui touchent le développement de la communauté qu'il est appelé à desservir.

Compte tenu de ces considérations, la Ville de Caraquet a élaboré une politique de développement culturel afin de définir les balises qui dirigeront sa participation future au développement culturel de Caraquet.

Cette politique tient compte du fait que la ville est le lieu privilégié d'épanouissement des individus où ils peuvent exercer leur droit à la culture, leur droit de participer à des activités culturelles enrichissantes, leur droit à la création artistique. La culture est un droit fondamental expressément reconnu par la Déclaration universelle des droits de la personne.

Cette politique prend en considération le fait que Caraquet est un lieu privilégié d'expression de la culture acadienne et de son rayonnement en Acadie comme à travers le monde. Voilà tout un potentiel à exploiter, toute une mission à poursuivre!

Dans le cadre de la présente politique, le secteur culturel comprend les activités reliées à la création, la production, la diffusion, la consommation et la protection des biens et services culturels. Différentes les unes des autres, ces activités

commandent des mesures qui leur sont propres.

L'éventail des possibilités est immense et dépasse largement les moyens que la Ville peut raisonnablement y consacrer. Pour cette raison, la politique de développement culturel se veut une action complémentaire à celle de nombreux intervenants: organismes culturels et artistiques, gouvernements provincial et fédéral, entreprises privées, sociétés d'état, etc.

Cette politique a donc pour but d'énoncer les fondements et les orientations à long terme de la Ville de Caraquet dans le domaine culturel.

Fondements

Mission culturelle

La Ville de Caraquet est appelée à participer au développement culturel afin d'assurer aux citoyens et citoyennes de Caraquet une vie culturelle riche et variée, tout en contribuant au rayonnement de la culture acadienne ici comme dans le monde.

La Ville de Caraquet participe à la vie culturelle qu'elle identifie, préserve et développe afin d'assurer aux citoyens et aux citoyennes de Caraquet un cadre de vie riche et variée contribuant ainsi au développement global de l'individu, au développement économique et au rayonnement de la culture acadienne ici et ailleurs.

Principes

- Reconnaître le rôle primordial des intervenants culturels
- Faire participer la population à la mise en oeuvre de la politique.
- Propager le rayonnement de la culture acadienne sur la scène locale, régionale, provinciale, nationale et internationale
- Promouvoir l'intégration des activités culturelles à l'activité économique
- Rationaliser l'intervention de la Ville dans le secteur culturel
- Favoriser les activités de sensibilisation, de formation et de diffusion qui s'adressent aux jeunes.

Objectifs

La mission s'appuie sur les objectifs suivants:

L'accessibilité à la culture

S'assurer que la population bénéficie d'un large éventail d'activités, de biens et de services culturels;

Le développement culturel communautaire

Soutenir le développement culturel communautaire en offrant un appui au travail des intervenants culturels;

La création artistique est essentielle à la vitalité culturelle

Reconnaître par différentes mesures la contribution fondamentale de l'artiste dans la vie culturelle communautaire et le rayonnement de la Ville;

Le patrimoine acadien constitue une richesse culturelle importante

Appuyer la mise en valeur et la préservation du patrimoine architectural et culturel acadien à Caraquet;

Le partenariat comme fondement de la mise en oeuvre du développement culturel

Promouvoir le partenariat comme fondement de la politique de mise en oeuvre du développement culturel;

Un développement culturel planifié dans une perspective de développement global de la communauté

Encourager la planification du développement culturel dans une perspective de développement global de la communauté;

Reconnaître aux intervenants culturels la compétence de créer et de gérer les activités culturelles et artistiques et les infrastructures.

Cadre opérationnel de la politique de développement culturel

Orientations opérationnelles

- Favoriser un développement culturel planifié et concerté qui s'appuie sur la complémentarité des rôles et responsabilités entre les intervenants et les gouvernements
- Mettre en oeuvre la politique de développement culturel en appuyant principalement les activités des intervenants culturels
- Consolider les interventions de la municipalité dans le domaine culturel
- Miser sur la mise en marché des arts afin d'accroître les retombées économiques directes pour les artistes et la communauté
- Instaurer, en concertation avec les intervenants, une politique d'urbanisme et d'aménagement paysager en tenant compte de la préservation du patrimoine architectural, contrôlant la construction de nouveaux bâtiments publics et privés, établissant la liste du patrimoine architectural et la déclaration de bâtiments à valeur historique;
- Mettre l'accent sur les citoyens et les citoyennes de la communauté dans le développement et la créativité;
- Prioriser et encourager la création artistique et culturelle acadienne

Politique de reconnaissance

Dans sa politique de reconnaissance, la Ville de Caraquet identifie les organismes existants pouvant bénéficier d'un appui dans le cadre de la politique culturelle tout en permettant l'inclusion éventuelle de nouveaux organismes.

Secteurs d'intervention

La politique de développement culturel de la Ville de Caraquet vise un développement intégré du secteur culturel. Dans cette optique, la politique s'ouvre à l'ensemble des possibilités d'intervention dans le domaine culturel. Compte tenu du rôle primordial que les intervenants culturels auront à jouer dans l'application de la politique, cette approche vise à ne pas limiter leurs interventions mais à investir dans leur dynamisme et leur créativité.

Les secteurs d'intervention de la Ville sont donc les suivants: développement culturel communautaire, arts, patrimoine, équipements et infrastructures culturels.

Le développement culturel communautaire

La politique de développement culturel doit favoriser l'accessibilité à un éventail large et varié d'activités et d'espaces culturels à la population de Caraquet.

Les organismes qui oeuvrent dans le secteur culturel communautaire sont ceux qui rendent la culture accessible. Ils permettent aux citoyens d'apprécier et de jouir des arts et de la culture dans le quotidien.

Les fonctions premières de ces intervenants dans le développement culturel sont la sensibilisation, la formation et la diffusion.

Compte tenu que le contact avec les arts durant l'enfance est important dans la consommation des arts et de la culture à l'âge adulte, les activités de sensibilisation, de formation et de diffusion qui s'adressent aux jeunes seront privilégiées.

Compte tenu que la création artistique acadienne joue un rôle essentiel dans le façonnement de l'identité acadienne, les activités de sensibilisation, de formation et de diffusion qui mettent en valeur la création acadienne et les artistes acadiens seront privilégiées.

La Société culturelle Centr'Art suscite au sein de la population des activités de création et de formation. Elle offre assistance et expertise aux organismes oeuvrant dans le domaine culturel et met à leur disposition du matériel et de l'équipement. Elle présente à la population des produits culturels variés et de qualité. A ce titre, elle est le principal agent de développement culturel communautaire de la ville de Caraquet.

La Ville reconnaît que la bibliothèque municipale Mgr Paquet joue un rôle important en favorisant la vie culturelle de la communauté, l'alphabétisation et l'apprentissage à vie tout en étant une source d'information diversifiée pour les citoyens de tout âge. Pour ces raisons, la ville s'engage à lui fournir son appui d'une façon continue.

Les arts

L'artiste apporte une contribution importante dans la vie culturelle communautaire que les citoyens et les visiteurs s'attendent de trouver dans une ville comme Caraquet.

Les arts traditionnels de la scène (l'opéra, le théâtre, le ballet et la danse contemporaine), les arts populaires de la scène (la musique et la chanson populaire, la comédie musicale, la comédie, etc.), les arts visuels et les métiers d'art et la littérature sont considérés comme les disciplines artistiques professionnelles dans le cadre de la présente politique.

Quatre fonctions sont généralement associées au processus créatif, soient la formation, la création, la production et la diffusion.

L'artiste professionnel (l'appui aux artistes amateurs relèvera du secteur culturel communautaire), les associations qui les représentent, les compagnies professionnelles dans les différentes disciplines sont ceux qui sont visés par la présente section de la politique.

Dans ce sens, la Ville poursuivra son appui et sa participation à la Fondation culturelle acadienne.

L'apport de la Ville dans ce domaine sera complémentaire à l'aide disponible par l'entremise des programmes déjà en place aux niveaux provincial et fédéral. La Ville fera des représentations en faveur des artistes et des organismes artistiques auprès des instances gouvernementales.

La Ville reconnaît, entre autres, par la présente politique l'importance du Théâtre populaire d'Acadie et s'engage à lui fournir un appui continu.

Les industries culturelles ou les entreprises culturelles (l'édition, le disque et le cinéma) jouent aujourd'hui un rôle déterminant pour la plupart des activités artistiques, particulièrement pour les arts de la scène et les arts littéraires. L'appui de la Ville aux industries culturelles se veut aussi complémentaire aux programmes déjà existants.

Le Festival acadien offre des occasions uniques de diffusion culturelle mais aussi de réjouissances pour la population et de rayonnement pour la Ville. Cette fête contribue à augmenter l'attrait touristique de Caraquet. La Ville poursuivra son appui soit directement ou indirectement à cette fête.

Le patrimoine

Le patrimoine (humain et matériel) de l'Acadie font partie de la mémoire collective et doivent être mis en valeur dans une politique de développement culturel.

Dans ce domaine, les fonctions sont celles de recherche archéologique et historique, de préservation et de mise en valeur des biens historiques, d'interprétation et de diffusion de l'information. Plusieurs intervenants tant local que régional oeuvrent à la mise en valeur du patrimoine acadien, dont le Musée acadien, le Village historique acadien, la Société historique Nicholas-Denys, etc.

La politique de développement culturel de Caraquet vise principalement à ce que la population et le grand public puissent avoir accès à la culture et aux modes de vie du passé et appuiera les initiatives dans ce sens et, particulièrement, elle accorde un appui continu au plan de développement du Musée acadien.

Les équipements et infrastructures culturels

Les équipements et infrastructures culturels servent à la gestion, la formation, la production et la diffusion culturelle.

Caraquet compte tout un ensemble d'équipements et d'infrastructures culturels qui ont été développés au long des années par la municipalité et différents intervenants. La Ville reconnaît aussi le besoin de nouveaux équipements et infrastructures culturels.

La Ville favorise l'utilisation optimale des équipements et infrastructures culturels et pour y arriver, elle misera sur la concertation entre les intervenants (usagers) du secteur culturel et, dans le cas de certaines installations, avec les intervenants d'autres secteurs (loisirs, communautaires, économiques, éducation).

En ce domaine, la Ville favorise la gestion des équipements et infrastructures culturels par les intervenants culturels. La Ville considère toutefois de son devoir de gérer ponctuellement certains équipements culturels en attendant qu'un organisme culturel prenne en charge sa gestion.

La Ville reconnaît les lacunes en matière d'équipements et d'infrastructures culturels et, pour cette raison, accorde son appui au Centre des arts comme une solution à un grand nombre des besoins en équipements et infrastructures culturels.

Application de la politique de développement culturel

La politique de développement culturel fixe le cadre général de l'intervention à long terme de la Ville de Caraquet dans le secteur culturel.

La mise en oeuvre de la politique se fera grâce à l'identification d'actions spécifiques et de mesures concrètes propres à chaque secteur d'intervention.

La Ville de Caraquet vise à mettre en oeuvre sa politique dans une perspective de partenariat et de concertation avec les intervenants du secteur culturel. La Ville reconnaît l'apport et la connaissance des intervenants culturels dans le développement culturel et artistique de la communauté.

Commission culturelle

La Ville créera une Commission culturelle dont le mandat sera d'interpréter et d'identifier les mesures concrètes d'application de la politique de développement culturel.

La Commission culturelle sera liée politiquement au Conseil municipal. C'est elle qui interviendra auprès du Conseil dans toute matière reliée au développement culturel de Caraquet; et, particulièrement, elle recommandera le budget qui doit y être accordé. La Commission culturelle tiendra une réunion annuelle de tous les intervenants culturels où seront présentés les membres sectoriels de la Commission par les représentants de leurs secteurs respectifs et dont la composition devra être entérinée par le Conseil municipal. Entre autres, la Commission jouera les rôles suivants:

- liaison entre la Ville et la communauté culturelle et artistique;
- recherche continue d'opportunités dans le secteur culturel;
- sensibilisation et promotion des activités culturelles;
- favoriser la planification et coordination des activités culturelles;
- intégration de la culture dans le développement global de la communauté;
- identification des priorités de développement et des procédures d'application de la politique;
- recommandations au Conseil municipal des activités devant être appuyées dans le cadre de la politique de développement culturel.

Composition de la Commission

La Commission culturelle sera composée de la façon suivante:

- 2 élus municipaux;
- 1 représentant du secteur développement culturel communautaire;
- 1 représentant du secteur des arts;
- 1 représentant du secteur patrimoine;
- 1 représentant des industries culturelles;
- 1 représentant des gens d'affaires;
- 1 représentant du public
- 1 administrateur, employé de la municipalité (siégeant sans droit de vote).

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL LE: Le 26 octobre 1993

RÉSOLUTION: 93-490